

Distr. générale 4 décembre 2014 Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail en matière de roulement et de freinage

Soixante-dix-neuvième session Genève, 16-20 février 2015 Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire

Pneumatiques – Règlement nº 106

Proposition de rectificatif au Règlement n° 106 (Pneumatiques pour véhicules agricoles)

Communication des experts de l'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante*

Le texte reproduit ci-après, établi par les experts de l'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO), apporte un rectificatif au Règlement nº 106 de l'ONU. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel du Règlement sont signalées en caractères gras pour les parties de texte nouvelles ou biffés pour les parties supprimées.

GE.14-23522 (F) 150115 160115





^{*} Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94, et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

I. Proposition

Annexe 5,

Tableau 5, modifier comme suit:

«Tableau 5 (1 de 3)

Pneumatiques pour machines agricoles – Taille normale

Désignation de la dimension du pneumatique	Code de la largeur	Grosseur nominale du boudin (S1)	Diamètre hors tout (D) (en mm)		Diamètre nominal
	théorique de la jante (A1)	(en mm)		(*)	de la jante (d) (en mm)
4.00-16 IMP	3	114	618		406
4.00-18 IMP	3	112	672	688	457
4.00 -4.50-19 IMP	3	114 124	694 720	733	483
4.00-21 IMP	3	112	765		533
4.50-16 IMP	3	123	647		406
4.50-19 IMP	3	124	720	733	483
4.80-8 IMP	3,75	121	423	449	203

Tableau 5 (2 de 3)

Pneumatiques pour machines agricoles - Taille normale

Désignation de la dimension du pneumatique	Code de la largeur	Grosseur nominale du boudin (S1)	Diamètre hors tout (D) (en mm)		Diamètre nominal
	théorique de la jante (A1)	(en mm)		(*)	de la jante (d) (en mm)
6.0-12 IMP	5	155	569		305
6.00-12 IMP	5	152	579		305
6.00-16 IMP	4	158	712	729	406
6.00-19 IMP	4,5	169	810		483
6.00-20 IMP	4,5	169	830		508

Tableau 5 (3 de 3)

Pneumatiques pour machines agricoles - Taille normale

Désignation de la dimension	Code de la largeur	Grosseur nominale du boudin (S1)	Diamètre hors tout (D) (en mm)		Diamètre nominal
du pneumatique	théorique de la jante (A1)	(en mm)		(*)	de la jante (d) (en mm)
8-16 IMP	6	211	795		406

2 GE.14-23522

Désignation de la dimension du pneumatique	Code de la largeur théorique de la jante (A1)	Grosseur nominale du boudin (S1) (en mm)	Diamètre hors tout (D) (en mm)		Diamètre nominal
				(*)	de la jante (d) (en mm)
8.00-6 IMP	7	203	452		152
8.00-12 IMP	5	214	710		305
8.00-16 IMP	6	206	808		406
8.00-19 IMP	6	214	888		483

».

Tableau 6, modifier comme suit:

«Tableau 6 (2 de 3)

Pneumatiques pour machines agricoles - Taille basse

Désignation de la dimension du pneumatique	Code de la largeur	Grosseur nominale du boudin (S1)	Diamètre hors tout (D) (en mm)		Diamètre nominal
	théorique de la jante (A1)	(en mm)		(*)	de la jante (d) (en mm)
15.0/55-17 IMP	13	391	850	872	432
10.5/65-16 IMP	9	274	755		406
11.0/60-16 IMP	9	281	742		406
10.0/75-12 IMP	9	264	685		305
10.0 /75 -15.3 IMP	9	258 264	785 760	780	389
10.0/75-15.3 IMP	9	264	760	780	389
10.0/75-16 IMP	9	264	805		406

».

II. Justification

- 1. Dans la révision 1, amendement 1 (complément 7), une ligne du tableau 5 (4.50-19 IMP) et une ligne du tableau 6 (10.0/75-15.3 IMP) ont été incorrectement modifiées.
- 2. Dans la révision 1. trois lignes du tableau 5 ont été supprimées par rapport à la version originale: 6.00-19 IMP. 8.00-6 IMP et 8.00-16 IMP.
- 3. Dans le tableau 6. le diamètre nominal de la jante est incorrect: il faut lire 406.

GE.14-23522 3